Rapport du Président

Séance publique
du jeudi 20 juin 2024
N° CD-2024-2-2-3
N° applicatif 9109

2 ème **Commission**
Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Direction
Direction tourisme et attractivité

STRATEGIE TOURISME ALSACE 2024-2028

Résumé : Depuis l'avènement du tourisme, la destination Alsace s'est progressivement imposée, en France, en Europe et à l'international, grâce à son authenticité, sa gastronomie, la diversité et la richesse de son patrimoine historique, culturel et naturel. Très bien identifiée grâce à sa marque territoriale, le « A-cœur », l'Alsace figure parmi les destinations touristiques phare avec 34 millions de nuitées touristiques, 1,6 milliard d'euros de chiffre d'affaires et plus de 42 000 emplois. Le tourisme se positionne aujourd'hui comme l'un des piliers de notre économie, au profit de toute l'Alsace. Il est un pourvoyeur d'emplois stratégiques et non délocalisables et ainsi une source importante de développement pour l'ensemble des territoires alsaciens.

Adoptée conjointement par les conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en 2017, la stratégie de développement touristique Alsace nécessite aujourd'hui d'être renouvelée. Outre la prise en compte des enjeux nés des crises sanitaires, climatiques, géopolitiques, et des nouvelles attentes de la clientèle, cette révision marquera l'adoption par la Collectivité européenne d'Alsace d'un premier document stratégique pour la compétence tourisme s'inscrivant dans la Loi Alsace.

Construite avec les acteurs du tourisme et les territoires, aux côtés d'Alsace Destination Tourisme, la stratégie touristique 2024-2028 s'appuie sur quatre grandes orientations :
- Relever le défi d'un tourisme alsacien compétitif et responsable
- Renforcer l'Alsace comme terre de rencontres
- S'adapter aux enjeux environnementaux et de mobilité
- Positionner la gouvernance face aux nouveaux défis et renforcer la coopération

Pour mettre en œuvre cette stratégie, définissant les orientations de sa politique touristique, la Collectivité européenne d'Alsace :
- s'appuiera notamment sur son agence de développement du tourisme, Alsace Destination Tourisme (ADT), qui en assurera une déclinaison opérationnelle, aux côtés des services de la Collectivité européenne d'Alsace,

- poursuivra son engagement massif et transversal au tourisme à travers les multiples politiques qui y contribuent, représentant plus de 20 M€ par an.

Après avoir montré le poids conséquent du tourisme en Alsace et fait le bilan de la précédente stratégie, ce rapport présentera les modalités de construction de la nouvelle stratégie tourisme de l'Alsace, les orientations et objectifs proposés au vote de l'Assemblée ainsi que la mise en œuvre envisagée.

Le tourisme est un levier majeur du développement territorial et un axe important de l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur de l'économie de proximité. Il contribue à la création de richesses et d'emplois dans les territoires et à la mise en réseau d'acteurs pour définir des projets utiles et innovants répondant à la demande de la population locale.

Le développement touristique est au croisement de nombreuses politiques publiques portées par notre Collectivité (mobilité, préservation et mise en valeur de sites patrimoniaux, soutien aux événements culturels, politique sportive, épanouissement de la jeunesse et des populations vieillissantes), qui est par ailleurs propriétaire d'un des sites les plus visités d'Alsace : le Haut-Koenisgbourg (600 000 visiteurs en 2023). Le tourisme est facteur de cohésion sociale et de bien-être des populations à tous les âges de la vie à travers la découverte en proximité de sites culturels, patrimoniaux et naturels.

La Collectivité européenne d'Alsace est compétente pour promouvoir l'attractivité touristique de son territoire en France et à l'étranger, en application de la loi n° 2019-816 du 2 août 2019, dite Loi Alsace. Pour cela, elle s'appuie notamment sur Alsace Destination Tourisme, chargée d'animer et de coordonner l'action des collectivités territoriales et des autres acteurs concernés.

Le tourisme est un secteur directement impacté par les grandes mutations géopolitiques, économiques, sociétales et environnementales actuelles : il doit se réinventer pour faire face à ces nouveaux défis. C'est pourquoi la Collectivité européenne d'Alsace a engagé, avec Alsace Destination Tourisme, son opérateur touristique, et les acteurs du tourisme, une démarche réfléchie et concertée largement afin de **mettre à jour sa stratégie de développement touristique** pour mieux appréhender les contours d'un tourisme durable et responsable en Alsace. Il s'agit d'identifier les enjeux et les leviers d'actions possibles permettant de réduire ou d'éviter toutes sortes d'impacts négatifs et d'accompagner les transitions et adaptations nécessaires, voire de les anticiper.

“ L'ambition : renforcer l'attractivité de la destination Alsace et de son économie touristique, tout en intégrant de façon transversale les enjeux liés au développement durable et responsable. ”

1. LE TOURISME : CONFORTER UN POIDS ECONOMIQUE MAJEUR POUR L'ALSACE

L'Alsace présente une attractivité touristique forte, liée à la richesse de son patrimoine historique, culturel et naturel, mais aussi grâce à la résilience, l'énergie et la créativité des acteurs locaux.

L'Alsace est un poids lourd touristique

17 millions de touristes en 2023

34 millions de nuitées en 2023

5 millions de nuitées à Noël 2023

1,6 milliard d'€ de dépenses en 2021

42 400 emplois en 2022

600 sites touristiques, culturels ou de loisirs
3,3 millions d'entrées en 2021

Top 5 des nationalités les plus représentées

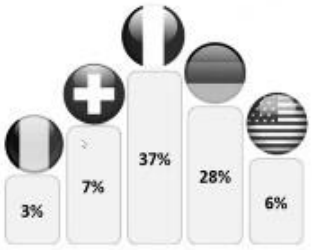

2 Parcs Naturels Régionaux

5 000 km
d'itinéraires cyclables dont 1 000 km gérés directement par la CeA ou via un soutien
3 EuroVelo

346 Villes et Villages fleuris
> 1/3 des communes

12 000 km
de sentiers balisés
5 sentiers GR

3 sites urbains et
10 sites funéraires et mémoriels de la 1ère Guerre

13 domaines skiables

34 restaurants étoilés

119 communes viticoles

90 brasseries
1ère région brassicole

120 000 lits touristiques marchands
1ère destination du Grand Est

6 filières thématiques attractives, qui font l'ADN de l'Alsace :

Découvrir l'Alsace, terre d'itinérance douce
(vélo, randonnée, canoë, …)

Prendre de la hauteur en Alsace
(Massif des Vosges 4 saisons, …)

Vivre le fantastique des châteaux et citées fortifiées

Savourez les étoiles et millésimes d'Alsace
(gastronomie, oeno et brassi-tourisme)

L'Alsace prend soin de vous
(bien-être, thermalisme)

L'Alsace au cœur de l'humanisme rhénan et de l'Europe (tourisme de mémoire, arts et traditions populaires, savoir-faire d'excellence)

2. S'APPUYER SUR LES REUSSITES DE LA PRECEDENTE STRATEGIE

La stratégie définie en 2017 a permis aux Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de construire une feuille de route touristique commune à l'échelle de l'Alsace.

Le double objectif fixé - augmenter la durée moyenne des séjours et le volume des séjours en Alsace - a été atteint.

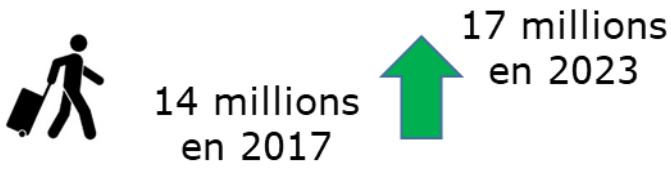

Des exemples de réussites :

10 millions de personnes en contact avec l'Alsace via les médias

8 millions de pages vues sur les réseaux

220 prestations labellisées Accueil Vélo

388 structures Vignobles et Découvertes

102 structures labellisées Tourisme et Handicap

44 000 participants au Slow Up Alsace

3. LE TOURISME : ACCOMPAGNER UNE RECHERCHE DE SENS ET DE PROXIMITE FACE AU CONTEXTE DE CRISES MULTIPLES

Un contexte qui évolue fortement

Des conséquences sur le secteur touristique, avec, à titre d'exemple :

L'inflation et les arbitrages sur les dépenses de vacances et de loisirs

De nouveaux comportements face à l'aérien, allant de la prise de conscience de l'empreinte carbone au refus pur et simple de prendre l'avion

La crise énergétique et le renchérissement du coût des déplacements

Les difficultés de recrutement, avec des conséquences sur les horaires voire les jours d'ouverture de certains commerces (restaurants notamment) mais aussi sur la qualité des offres et des services, ainsi que la fidélisation des ressources humaines

D'autres facteurs impactent également la consommation touristique :

Le vieillissement de la population : à mesure qu'ils vieillissent, les ménages seniors ont des exigences renforcées en matière de confort, d'accessibilité et de sécurité

L'influence des nouvelles attentes des consommateurs et des progrès technologiques

La concurrence de nouvelles destinations internationales : plus de 500 destinations touristiques sont désormais en concurrence avec les grandes régions françaises

Une accélération des changements de tendances

Avec un nombre d'arrivées internationales estimé à 1,3 milliard de voyageurs, 2023 aura presque fait jeu égal avec les chiffres de 2019 et ils seront probablement dépassés courant 2024 grâce notamment au retour d'une clientèle asiatique encore manquante en certains endroits. Idem pour l'aérien où 4,7 milliards de passagers auront été transportés l'an dernier (200 000 personnes de plus qu'en 2019) *(source : Association du transport aérien international)*.

Quant aux pratiques voyageuses des Français, les tendances observées suite à la crise sanitaire seraient plutôt à la continuité :

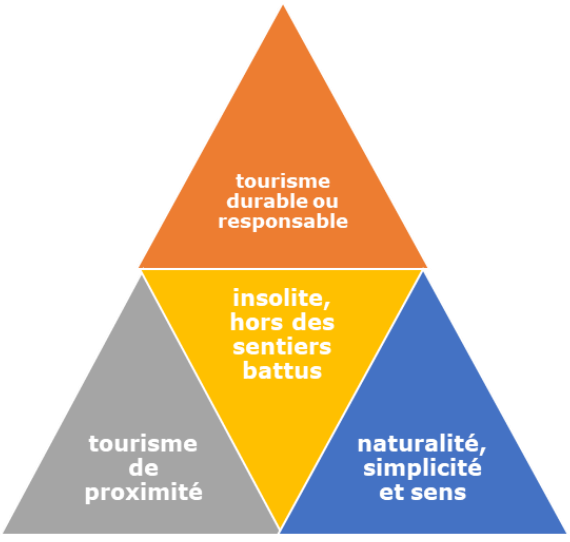

4. LA NOUVELLE STRATEGIE TOURISTIQUE : CO-CONSTRUIRE EN MOBILISANT PLUS DE 150 PARTENAIRES

Un comité de pilotage et un comité technique ont été chargés de suivre la construction de la nouvelle stratégie touristique. Cette construction s'est notamment appuyée sur :

- Le bilan des **rencontres** entre les représentants de la Collectivité européenne d'Alsace et les EPCI avec leurs Offices de Tourisme, en 2022-2023,
- L'organisation de **3 réunions de concertation** réparties sur le territoire alsacien, avec les acteurs de la filière :

18 mars 2024 - Espace Loux à GERSTHEIM
21 mars 2024 - Musée Lalique à WINGEN-SUR-MODER
25 mars 2024 - Salle des Hussards à ALTKIRCH

Environ 150 partenaires ont participé à différents ateliers animés en collaboration avec la Direction de l'Innovation :

- ✓ Communautés d'agglomérations et de communes,
- ✓ Offices de Tourisme,
- ✓ Têtes de réseaux et représentants des grandes filières,
- ✓ Grands et moyens sites touristiques.

- Des **temps d'échanges** dans les commissions territoriales et avec les Directeurs d'Offices de Tourisme en avril 2024.

La stratégie touristique alsacienne :

- s'inscrit dans le « Plan Destination France » du Gouvernement pour faire de la France la première destination durable du monde en 2030 et dans la Stratégie de développement touristique de la Région Grand Est 2023-2028,
- prend en compte les orientations de la stratégie touristique du collectif du Massif des Vosges et du Schéma alsacien de coopération transfrontalière.

Par ailleurs et en complémentarité, la Collectivité européenne d'Alsace travaille à la redéfinition de sa politique d'accompagnement des stations de montagne alsaciennes.

5. L'AMBITION TOURISTIQUE 2024-2028 : FAIRE DE L'ALSACE UNE DESTINATION AUTHENTIQUEMENT DURABLE

“Une stratégie durable qui s'appuie sur l'allongement de la durée de séjour, couplé à la découverte du territoire en mode doux. ”

Les cibles principales sont les touristes issus des marchés de proximité.
Les touristes (une nuitée sur place) sont privilégiés par rapport aux excursionnistes (sans nuitée), dans cette logique d'allongement de la durée de séjour, pour un tourisme durable.

Tout en poursuivant le travail engagé autour des thématiques d'excellence alsaciennes, **la nouvelle politique touristique alsacienne s'articulera autour de 4 orientations stratégiques** :

Le nouveau modèle économique doit être inclusif, respectueux du territoire, de ses ressources et de ses habitants, pour un tourisme plus sobre, maximisant les externalités positives (retombées économiques, emploi, …) tout en limitant les impacts négatifs (conflits d'usages, pression foncière, …). Il doit également accompagner la transformation du secteur touristique face aux effets du changement climatique.

Axe 1 RELEVER LE DEFI D'UN TOURISME ALSACIEN COMPETITIF ET RESPONSABLE

« Maximiser et mieux diffuser les retombées économiques, afin qu'elles bénéficient à l'ensemble des territoires et des sites. »

Dans la continuité du travail engagé sur les filières prioritaires, il s'agit d'élargir les actions en matière de qualification des services et de l'offre pour garantir la qualité et la fluidité de l'expérience du visiteur à chaque étape et sur tous les territoires.

Objectifs :

- Consolider les filières prioritaires et les adapter aux nouveaux défis
- Faire visiter toute l'Alsace, hors des sentiers battus et à son rythme
- Pérenniser la qualité de l'offre et de l'accueil et développer les services/équipements d'accueil
- Renforcer et encourager l'innovation et la diversification de l'offre
- Renforcer l'ingénierie auprès de porteurs de projets
- Accompagner les entreprises dans leurs défis quotidiens

Des exemples d'actions sont donnés en annexe 1.

Axe 2 RENFORCER L'ALSACE COMME TERRE DE RENCONTRES

« Devenir Alsacien quelques jours, le rester pour toujours… »

Il s'agit de replacer l'Humain au cœur des dispositifs touristiques et d'impliquer les habitants dans la stratégie d'accueil touristique : pour un tourisme équilibré accepté par les populations. Les habitants ne doivent non pas subir le tourisme mais être fiers tout en en tirant des bénéfices (économiques, culturels, sociaux, …).

Objectifs :

- Agir en faveur :
  - d'un tourisme inclusif et accessible à tous les publics (en situation de handicap, séniors, jeunesse, etc.)
  - d'une meilleure cohabitation entre les touristes et les locaux
- Accélérer la mise en tourisme des savoir-faire et promouvoir la consommation locale
- Favoriser le développement de nouvelles expériences touristiques autour de la rencontre et du partage

Des exemples d'actions sont donnés en annexe 1.

Axe 3 S'ADAPTER AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET DE MOBILITE

« Construire une destination touristique résiliente et exemplaire, qui permet de limiter l'impact du tourisme sur les sites naturels et de préserver la biodiversité, les paysages et le cadre de vie. »

Une part croissante de l'offre touristique alsacienne est directement impactée par les conséquences du changement climatique (manque de neige, multiplication des vagues de chaleur, …).

De plus, l'Alsace connaît des phénomènes de concentration des flux dans le temps et dans l'espace, fragilisant les bases de l'économie touristique par absence d'organisation et de volonté de prendre des mesures contraignantes.

Objectifs :

- Sensibiliser les acteurs du tourisme alsacien et les accompagner vers une transition écologique et énergétique
- Favoriser le développement des mobilités douces, l'intermodalité et l'accessibilité du « dernier kilomètre »
- Organiser les flux dans le temps et l'espace, en prenant en compte l'environnement local et les ressources
- Accompagner le développement d'offres durables

Des exemples d'actions sont donnés en annexe 1.

Axe 4 **POSITIONNER LA GOUVERNANCE FACE AUX NOUVEAUX DÉFIS ET RENFORCER LA COOPERATION**

“Garantir la prise en compte de l’ensemble des acteurs de la chaîne de valeur du tourisme (collectivités, socio-professionnels, associations, touristes, habitants, …) dans une démarche de co-construction impulsée par la Collectivité européenne d’Alsace.”

Le paramètre environnemental et durable n’ayant pas encore pleinement infusé la chaîne de décision touristique, il s’agit aussi de faire évoluer les modalités d’exercice de la politique publique touristique en intégrant pleinement le contexte social et environnemental.

Ainsi, une stratégie affirmée de tourisme responsable suppose un nouveau regard, ainsi que la capacité à amener par l’exemplarité l’ensemble des parties prenantes à infléchir ces perspectives, à agir de manière plus résiliente, plus collective et plus anticipatrice.

Dans ce contexte, la compétence partagée entre collectivités représente un atout. La coopération et l’anticipation collective doivent faciliter l’orientation du nouvel écosystème touristique vers un modèle plus vertueux, plus créatif et surtout plus solidaire dans les efforts à partager face aux changements profonds qui doivent être conduits.

Objectifs :

- Renforcer l’observation touristique et les moyens inhérents
- Renforcer la coopération et l’information des acteurs

Des exemples d’actions sont donnés en annexe 1.

6. ACCOMPAGNER ET FEDERER LES INITIATIVES : UNE DECLINAISON MULTI-PARTENARIALE

6.1. Etre acteur et accompagner nos partenaires

“La Collectivité européenne d’Alsace est un acteur fort du tourisme.”

Soutien
aux projets touristiques
des territoires
800 K€ engagés

Accompagnement
des stations de montagne
2 M€ par an
Près de 60 M€ depuis 2002

Budget du
Haut-Koenigsbourg
et du Hohlandsbourg
3,2 M€ en 2024

Plan Vélo **3 M€** en 2024
Alsace à Vélo

Accompagnement au titre
du Patrimoine (Maison
Alsacienne, etc.)
6,4 M€ en 2024

Sports de nature
Grands évènements sportifs
200 K€ en 2024

Schéma alsacien
de coopération
transfrontalière
(Châteaux Rhénans, etc.)

Schéma
des espaces naturels sensibles
1,8 M€ en 2024

> **« La Collectivité européenne d'Alsace accompagne ses partenaires. »**

La mise en œuvre de la stratégie s'appuiera en particulier sur **Alsace Destination Tourisme**, qui **déclinera sous forme d'actions opérationnelles les différentes orientations**, dans un cadre collaboratif **avec l'ensemble des acteurs du tourisme alsacien**. Ces derniers sont également invités à positionner leurs actions dans cette politique.

Soutien à Alsace Destination Tourisme

4,255 M€ en 2024

Soutien aux organismes touristiques

112 K€ en 2024

6.2. Accompagner les investissements touristiques

Depuis juin 2022, **un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité »** permet d'accompagner les investissements des opérateurs publics et associatifs pour la création ou l'amélioration d'aménagements et services touristiques qualitatifs, innovants et écoresponsables, qui répondent aux besoins des touristes de nature, d'itinérance ainsi que de découverte de l'environnement et des savoir-faire locaux.

Une autorisation de programme de **10 M€**, votée en 2022

Près de **40** dossiers et **1,8 M€** engagés

Afin de continuer à soutenir les acteurs locaux dans leurs projets d'aménagements touristiques, il est proposé de **prolonger** la durée de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité », en s'alignant sur la durée de la stratégie touristique et d'autoriser en conséquence le dépôt de nouveaux dossiers **jusqu'au 31 décembre 2028**, à minuit.

Certains points sont précisés et clarifiés dans le nouveau règlement, selon le détail indiqué en annexe 1, comprenant également un bilan des projets.

6.3. Piloter la stratégie dans le temps

Le suivi de la stratégie devra être engagé autour d'un dialogue continu, afin de la faire vivre, de l'évaluer, mais également de la faire évoluer si besoin.

La stratégie doit rester ouverte, avec des mises à jour possibles :

- Le comité de pilotage et le comité technique seront maintenus et se réuniront 1 à 2 fois par an,
- Un bilan de la stratégie sera fait à mi-parcours,
- Une rencontre des partenaires touristiques sera organisée à l'automne 1 fois par an,
- Des indicateurs de suivi et d'évaluation seront à construire rapidement.

Au-delà des orientations en faveur du tourisme proposées, la Collectivité européenne d'Alsace est déjà avancée dans la mise en œuvre de politiques en faveur du développement durable, que ce soit au travers de politiques dédiées ou dans les politiques thématiques (routes, bâtiments, agriculture, espaces naturels sensibles, développement maîtrisé des sports de nature, ...). Elle porte notamment le Plan Vélo Alsace et le programme Alsace à vélo, un Plan Arbre, une Stratégie Energétique et Ecologique, ainsi qu'un dispositif « 30 engagements pour 2030 » adossé à une politique environnementale (espaces naturels sensibles, préservation de la biodiversité, éducation à l'environnement, gestion de l'eau, …).

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver les axes stratégiques et les objectifs de la nouvelle stratégie Tourisme de la Destination Alsace construite pour la période 2024-2028 :
  - ✓ Relever le défi d'un tourisme alsacien compétitif et responsable
  - ✓ Renforcer l'Alsace comme terre de rencontres
  - ✓ S'adapter aux enjeux environnementaux et de mobilité
  - ✓ Positionner la gouvernance face aux nouveaux défis et renforcer la coopération

- De prolonger la durée de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité » et d'autoriser en conséquence le dépôt

de nouveaux dossiers au-delà du 30 juin 2024, soit jusqu'au 31 décembre 2028 à minuit, dossiers devant répondre aux critères du nouveau règlement ;

- D'approuver le nouveau règlement de l'AMI précité, joint en annexe 2 au présent rapport, qui s'appliquera pour les dossiers déposés à compter du 1er juillet 2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.